

SNUEP



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

Rentrée scolaire 2025

Mercredi 27 août
11 h

CONFÉRENCE DE PRESSE

on l'a vue,
on l'a vécue,
cette
réforme,
on n'en
veut plus !

SNUEP

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL



F.S.U.

COURS SUPPRIMÉS

EXAMENS AVANCÉS

PARCOURS DIFFÉRENCIÉ

C'EST NON!

snuep.fr

SNUEP-FSU
38 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS
01 45 65 02 56

Métros : Olympiades –
Bibliothèque
Tramway : T3 – Maryse
Bastie

Contacts presse
Axel Benoist
06 70 77 34 48

Responsable
communication
Catherine Jaunet
06 70 43 12 17
communication@snuep.fr

SOMMAIRE

P 3

Édito

P 4 à 5

État des lieux 2025

P 6 à 7

Terminale bac pro : le ministère poursuit le fiasco

P 8

Des conditions de rentrée qui se dégradent encore

P 9

Plan Avenir... des entreprises

P 10

Vers une dégradation des formations aux métiers d'arts

Formation initiale des enseignant·es : une réforme préjudiciable aux PLP

P 11

Bureau des entreprises : un dispositif précaire pour des missions redondantes

Pacte : une surcharge de travail pour les enseignant·es, peu efficiente pour les élèves

P 12

Nouvelle réforme du financement de l'apprentissage

**Pour les élèves et les personnels des lycées pros :
rétablir les examens fin juin et abroger le parcours différencié**

Les propos du Premier ministre le 25 août sur l'école et le manque de main d'œuvre pour les entreprises, alors que près d'un jeune sur cinq est au chômage, occultent le fait que cette situation est le résultat des réformes imposées par les gouvernements qui se sont succédé sous E. Macron. Les mesures supposées améliorer l'insertion professionnelle des jeunes sont un véritable échec. Le fiasco de la nouvelle année de terminale bac pro en est un exemple criant.

Les politiques gouvernementales, qui cherchent à faire entrer davantage l'entreprise dans l'école, accroissent les inégalités par un développement forcené de l'apprentissage à coup de dizaines de milliards d'euros. Ces politiques menées de réformes en réformes sont un échec. Elles déstabilisent les lycées professionnels et empêchent les personnels de réaliser correctement leur travail.

Les dispositifs s'accumulent pour laisser toujours plus de place au "monde du travail" et diminuer les heures de cours. Des élèves voient la porte du lycée professionnel se fermer faute de places suffisantes. En cette rentrée 2025, le ministère prévoit 9 000 élèves en plus dans la voie professionnelle alors qu'il n'ouvre que quelques centaines de places supplémentaires et a budgété moins d'enseignant-es (-220 au budget 2025).

Cette accumulation de réformes, à l'opposé des intérêts des élèves et des personnels, a fragilisé le métier de professeur de lycée professionnel (PLP). Cette année encore, le concours ne fait pas le plein. Depuis 2019, le nombre de postes non pourvus équivaut à une année sans concours de recrutement. En conséquence, et malgré l'augmentation de la contractualisation, des cours ne seront encore pas assurés pour les élèves de la voie professionnelle en cette rentrée, et même tout au long de l'année. La revalorisation salariale est donc incontournable et urgente, tout comme l'amélioration des conditions de travail.

Manque de préparation des élèves aux examens, difficultés à trouver un lieu de stage, décorrélation entre souhaits post-bac et choix de parcours, désorganisation des établissements, absentéisme catastrophique..., impossible de tirer un bilan positif de l'avancée des examens en mai et du parcours différencié. C'est un naufrage emblématique des politiques imposées contre les personnels et la réussite des élèves.

Si le SNUEP-FSU acte positivement le recul des examens de deux semaines, il dénonce l'entêtement du ministère à maintenir un parcours différencié qui n'est pas pensé dans l'intérêt des élèves. Ramené à quatre semaines, le chaos organisationnel et la charge de travail pour les personnels n'en seront qu'exacerbées. Le SNUEP-FSU dénonce également le bricolage incessant consistant à modifier l'organisation des enseignements et des établissements en naviguant à vue : à deux jours de la prérentrée, l'organisation de l'année n'est toujours pas connue.

Pour le SNUEP-FSU, il y a urgence à replacer au cœur des politiques éducatives la question de la qualité de la formation professionnelle initiale dispensée, de l'élévation des qualifications, et du pouvoir d'émancipation que peut exercer une formation professionnelle initiale véritablement conçue au service des élèves et de la population, et non de la seule compétitivité économique.

Pour gagner l'abrogation du parcours différencié, le rétablissement des examens fin juin et le rétablissement des heures de cours supprimées par les dernières réformes, le SNUEP-FSU appelle à construire la mobilisation et le rapport de force en organisant dès la rentrée et courant septembre des réunions syndicales et des rassemblements devant les établissements.

- 763 lycées professionnels publics et 765 lycées polyvalents publics, donc avec une SEP (section d'enseignement professionnel), 76 EREA publics, sur l'ensemble du territoire.
- Si deux tiers des LP sont publics, 81,5 % des élèves de la voie professionnelle y sont scolarisé-es.
- 650 085 (+17 039) jeunes sont scolarisé-es dans cette voie à la rentrée 2024 (17,5% en CAP et 81,5 % en Bac Pro) soit 28,9 % de la jeunesse lycéenne (public + privé sous contrat), en hausse de 0,8 points par rapport à 2023.
- 529 600 (+ 14 500) soit +2,8%) sont dans le public, dont 40 % de filles.
- 385 628 jeunes préparaient un diplôme professionnel (niv 3 et 4) par la voie de l'apprentissage en 2023-2024 dont 33,6 % de filles.
- 100 spécialités de baccalauréat professionnel y compris les options : 59,5 % des élèves en services (62 % de filles) et 40,5 % en production (15 % de filles).
- 189 spécialités de CAP y compris les options : 44,2 % des élèves en services (60 % de filles) et 55,8 % en production (20,6 % de filles).

Les élèves de lycée professionnel

sources : MEN-DEPP et RAP

Constat 2024 :

650 085 élèves (public + privé) : + 17 039 par rapport à 2023.

Le nombre d'élèves en LP (niveau 3 et niveau 4) a dépassé la prévision : 642 300 élèves étaient attendus (+ 7 785).

Public : 529 600 élèves à la rentrée 2024 soit + 14 500 par rapport à 2023 (+ 2,8 %), sans ouverture de sections supplémentaires.

=> À la rentrée 2024, des rectorats ont dû augmenter le nombre d'élèves dans les classes de seconde bac pro ou de CAP, certains ont également affecté des élèves dans le privé. Les classes de « prépa-seconde » ont également été utilisées pour faire face à l'afflux d'élèves. Ces classes n'existeront plus à la rentrée 2026.

Rentrée 2025 (prévision) : 660 800 élèves attendu-es : + 11 075.

+ 8 886 dans le public avec pour conséquence une nouvelle augmentation du nombre d'élèves par classe.

Taux d'accès au diplôme : élèves ou apprenti-es inscrit-es en 1^{re} année d'un cycle de formation

%	2019	2020	2021	2022	2023	2024 Objectif MEN
Elèves de CAP	72,9	81,4	71,1	68,2	68,6	76
Apprentis de CAP	58,6	64,2	64,2	non déterminé	non déterminé	65
Elèves de bac pro	67,6	76,4	67,6	63,8	66,7	73
Apprentis de bac pro	41,4	41,6	49	non déterminé	non déterminé	46

Indicateurs de décrochage

Taux de sortie élèves	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 ^{re} année CAP	17,7	17,5	16,9	18,5	18,9	22,6	25,0	24,0	23,0
2 ^{de} bac pro	10,0	9,6	9,7	9,8	9,6	11,4	13,4	12,1	11,8
1 ^{re} bac pro	9,5	10,0	10,4	10,9	9,3	11,5	12,7	12,0	11,5

Réussite au bac pro 2025

84,1 % en 2025 (+0,7 point)

En 2024 : 83,4 % de reçu-es (+0,7 point / 2023)

Une augmentation due à une meilleure réussite aux épreuves du 2nd groupe puisque les résultats sont en baisse aux épreuves du 1^{er} groupe (79,7 % ; -0,7 point / 2024).

Poursuites d'études

En 2024, 61 % des bachelier-es professionnel-les ont candidaté sur parcouroup.

72 % des vœux acceptés correspondent à des vœux BTS, 12% des vœux licence et 8 % pour les formations sanitaires et sociales (diplôme d'État).

Les apprenti·es

Sur l'année scolaire 2022-2023, 38 % des contrats de bac pro ont été rompus avant leur terme (53 % dans la restauration). C'était 41 % en CAP (59 % dans la restauration, 55 % dans le commerce et la vente).

En 2021, 68 % des ruptures en CAP débouchaient sur un abandon de la formation, c'était 66 % en bac pro.

Concours CAPLP: la crise d'attractivité perdue, 334 postes encore perdus

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Postes	1538	1644	1669	1632	1767	3308	2145	2285	2245	1905	1905	1815	1810	1870	1925	1727	1 651
Admis	1521	1591	1526	1513	1467	2436	1789	1970	1937	1713	1651	1641	1535	1379	1421	1393	1 413
Pertes	1,1%	3,2%	8,6%	7,3%	17,0%	26,4%	16,6%	13,8%	13,7%	10,1%	13,3%	9,6%	15,2%	26,3%	26,2%	19,3 %	14,4 %

Le nombre de postes non pourvus depuis 2019 équivaut à une année blanche en termes de recrutement par concours.

Augmentation du nombre de contractuel·les dans les LP publics

Faute de PLP titulaires en nombre suffisant, le ministère recrute de plus en plus de PLP contractuel·les, sans formation pédagogique et sans perspective de titularisation.

Sur l'ensemble du 2^e degré, 10,5 % des enseignant·es sont contractuel·les en 2024-2025. C'est en LP que la part d'enseignant·es non titulaires est la plus élevée, représentant **20,3 %** des collègues en charge d'élèves, contre 8,2 % en collège ou 6,6 % en lycée. Ce chiffre était de 10,1 % en LP pour l'année 2016-2017.

Le ministère renonce à utiliser le budget des lycées pros

Des postes non consommés tous les ans :

Chaque année, les moyens prévus en loi de finance initiale ne sont pas intégralement consommés dans l'enseignement professionnel, contrairement aux enseignements de collège et LGT.

Il manque des PLP, des cours ne sont pas assurés pour les élèves de la voie pro. Il n'est pas rare qu'une classe n'ait pas de professeur·e pour une discipline pendant plusieurs mois quand ce n'est pas toute une année.

Postes en LP Équivalents temps plein

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Prévus	59 374	59 594	59 815	59 938	60 207	60 391	61076	61218
Utilisés :	57 541	56 622	56 628	56 932	57 362	57 658	58 097	
Non utilisés :	2 053	3 193	3 310	3 275	3 029	3 418	3 121	

Budget de l'enseignement professionnel public (en milliards d'euros)

LP	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Prévus	5,509	5,430	4,879	4,634	4,565	4,503	4,446	4,420
Consommé :	4,514	4,043	3,932	3,863	3,856	3,883	3,841	
Non consommé :	16,9 %	17,1 %	15,2 %	15,4 %	14,4 %	13,6 %	12,1%	

Le métier de PLP n'attire plus ni les candidat·es au CAPLP ni les contractuel·les. Les salaires insuffisamment revalorisés sont en cause mais aussi les conditions de travail difficiles du fait des réformes successives et des publics accueillis qui cumulent difficultés scolaires, économiques et sociales.

Depuis l'annonce par Carole Grandjean de la réforme de la voie professionnelle en 2023, le SNUEP-FSU n'a eu de cesse de dénoncer ses effets délétères sur les élèves et les personnels. Malgré nos nombreuses alertes, les différents ministres qui se sont succédé ont poursuivi sur la même ligne, contre l'avis expert des personnels.

L'année dernière a donc vu l'application du nouveau parcours en terminale Bac pro qui s'est soldée par un véritable fiasco, confirmant ainsi nos craintes.

L'avancée des examens en mai, en réduisant les cours de 4 semaines, a été source de préoccupation constante pour les enseignant·es qui ont eu le sentiment de ne pas avoir bien pu préparer leurs élèves aux CCF, aux épreuves écrites terminales et, pour celles et ceux concerné·es, à la poursuite d'études. Ils et elles ont d'ailleurs ressenti un stress supplémentaire chez les élèves par rapport aux années précédentes.

Le parcours différencié, quant à lui, a été un échec généralisé : désorganisation complète des établissements avec des directions laissées seules à la barre, créant des inégalités sur le territoire, tant dans les modalités d'organisation que dans les contenus choisis.

La gratification des semaines de PFMP a été un élément souvent déterminant dans le choix privilégié des élèves pour le parcours en entreprise, ce même lorsqu'ils ou elles envisageaient une poursuite d'études. Cette période n'étant pas certificative, il est malgré tout difficile d'en dresser un bilan puisque les élèves ont quitté l'établissement sans que les équipes ne les revoient, hormis quelques heures de préparation "intensive" à l'épreuve de PSE et à l'oral de projet qui avaient lieu fin juin, après 6 semaines sans avoir eu de cours. Le suivi des élèves en entreprises a été faible, les enseignant·es n'en n'ayant pas le temps ou les établissements n'ayant pas de budget suffisant pour couvrir les frais de déplacement. Pourtant, ces visites sont nécessaires, ne serait-ce que pour la vérification du respect des règles de sécurité, les accidents du travail n'étant pas anecdotiques. Pour le parcours poursuite d'études, aucun contenu pédagogique particulier n'a été fourni en amont par le ministère mises à part quelques pistes d'activités souvent hors-sol, ce qui a rapidement généré une perte de sens et d'intérêt chez les élèves qui l'avaient plus ou moins choisi, conduisant à un absentéisme élevé dès la deuxième semaine du parcours. Cet absentéisme s'est parfois répercuté sur d'autres niveaux, puisque la plupart des enseignant·es restants étaient alors convoqué·es pour les examens dans les CFA et les corrections des épreuves ponctuelles.

Pour les professeur·es de lycée professionnel la perte de sens du métier est significative, ils et elles ont constaté une dégradation de leur travail, une augmentation des tensions dans les collectifs de travail et se sont senti·es moins utiles. Pour nos élèves, dont certain·es aux difficultés scolaires profondes, cette année de terminale n'a pas tenu compte de leurs rythmes d'apprentissage et a concentré sur un temps réduit programmes lourds et examens, et pour celles et ceux qui poursuivent leurs études, l'interruption de scolarité pendant 4 mois (de mai à septembre), risque malheureusement de complexifier leur parcours.

DES CONDITIONS DE RENTRÉE QUI SE DÉGRADENT ENCORE

Si pour F. Bayrou « les enfants c'est le plus important pour construire l'avenir », les politiques menées par les gouvernements successifs sous les quinquennats d'E. Macron sont paradoxalement synonymes de désinvestissement envers les élèves de la voie professionnelle. **Depuis 2017 dans les lycées professionnels publics, il y a eu 6000 élèves supplémentaires pour 1200 emplois supprimés.** Après une rentrée de 2024 avec 14 500 élèves supplémentaires et 221 postes supprimés au budget, la rentrée 2025 ne fera pas exception. 9 000 élèves supplémentaires sont attendu·es, le budget 2025 prévoit la suppression de 220 postes et 238 postes n'ont pas été pourvus au CAPLP.

Nul doute que nous revivrons le bricolage des années précédentes : “surbooking” des classes de seconde pro - essentiellement dans le tertiaire - et affectations en seconde GT, dans les classes de prépa-seconde restantes ou même dans le privé sous contrat au lieu du public. L'an passé, plusieurs milliers d'élèves ayant émis des vœux pour la voie professionnelle des lycées étaient resté·es sans affectation, notamment dans les académies de Créteil et Versailles où pour cette rentrée seulement 190 nouvelles places sont ouvertes.

Le ministère persiste à maintenir la modification de 6 % de la carte des formations uniquement sous l'angle court-termiste de la demande immédiate des entreprises, ignorant les besoins économiques du pays, la demande sociale des familles et l'aménagement du territoire. Les outils statistiques tels qu'Orion ou Inserjeunes sont l'alibi pour les fermetures de formations scolaires dans les lycées professionnels. Pour le SNUEP-FSU, les nouvelles formations industrielles doivent être systématiquement ouvertes sous statut scolaire pour réellement répondre, dans un contexte de réindustrialisation d'une partie de la production en France, aux besoins en termes de transition écologique et numérique. Les formations tertiaires doivent être maintenues voire développées en LP, et évoluer pour prendre en compte les enjeux et évolutions futures comme elles l'ont déjà fait par le passé.

En réalité, le ministère ne donne pas aux lycées professionnels publics la possibilité d'accueillir tous les élèves qui souhaitent y étudier. Il ne leur donne pas non plus les moyens pour fonctionner. Par exemple, le budget des frais de déplacement pour le suivi des stages en entreprises (qui est réglementaire) n'augmente pas alors que le nombre de stages et d'élèves a augmenté. En conséquence, de plus en plus d'établissements ne peuvent pas les prendre en charge intégralement et demandent aux PLP de ne pas accomplir toutes les visites pourtant nécessaires et réglementaires.

La crise du recrutement perdure et il n'est pas trop difficile de parier sur le fait qu'il n'y aura pas assez de professeur·es de lycée professionnel (PLP) à la rentrée et durant l'année scolaire. Des élèves n'auront pas cours tout simplement parce qu'il n'y a pas de PLP dans certaines disciplines. Le SNUEP-FSU dénonce le gel de la valeur du point d'indice et l'absence de revalorisation salariale depuis des années qui participent à la non-attractivité du métier. Cette crise est également due aux conditions de travail qui se dégradent avec l'empilement des réformes néfastes pour les élèves et les personnels.

Pour un enseignement professionnel public renforcé au service de l'intérêt général et des personnels reconnus et valorisés, un milliard d'euros peuvent être investis. Des alternatives au choix de la réduction des dépenses publiques existent : taxer les riches par exemple qui, en proportion de leurs revenus, payent moins d'impôts que les autres. Mais également réorienter la dépense publique : l'apprentissage coûte 126 Milliards d'euros à l'État alors que son développement n'a pas enrayer le chômage des jeunes et l'explosion du nombre de jeunes sans emploi ni formation (1,4 millions). Pourtant friand du pilotage par les indicateurs, le gouvernement omet volontairement ceux négatifs pour l'apprentissage (taux de ruptures de contrat, moindre accès au diplôme...). Le SNUEP-FSU dénonce la fragilisation des lycées professionnels par la concurrence directe de l'apprentissage.

Entre mars et juin derniers, pas moins de 4 rapports et 1 dossier de presse sont sortis au sujet de l'orientation. Tous partent des mêmes constats : les performances de la France en matière d'égalité des chances à l'école sont médiocres. Elle est une des plus mal classées en Europe et reproduit les inégalités sociales sans remédier aux difficultés scolaires. Tous mettent l'accent sur la nécessité de mieux accompagner les élèves. Ces intentions sont évidemment louables, mais ne servent souvent que de prétexte à dégrader davantage l'accès des élèves les plus défavorisés à une formation de qualité ou à une poursuite d'études, sous couvert d'améliorer leur insertion professionnelle.

Début juin, la ministre a dévoilé le "Plan Avenir" qui fait suite aux concertations menées début 2025 sans les organisations syndicales et les personnels. En parallèle, la réforme de la voie professionnelle n'est pas remise en cause. L'Éducation nationale est de plus en plus mise au service des organisations patronales, et de moins en moins au service des publics qu'elle accueille, afin notamment de fournir de la main d'œuvre pour les métiers en tension ou « d'avenir ». La logique générale reste celle du tri des élèves pour orienter les jeunes des milieux populaires vers les métiers en tension et l'apprentissage après la 3^e, renonçant ainsi pour ces dernier-es à toute émancipation.

Les certificats de spécialisation, qui n'augmentent pas le niveau de qualification de leurs lauréat-es, ouvrent au rythme de 5 000 places par an. Le ministère annonce des BTS en 3 ans, mais sans donner de précisions sur le contenu ou les modalités d'organisation. La mesure phare du gouvernement, qui a coûté 30 millions d'euros, est le lancement de la plateforme numérique Avenir. Les professeurs principaux de 3^e bénéficieront d'une formation spécifique, et l'orientation vers la voie pro pourra s'appuyer sur des compétences non scolaires...

Pour le SNUEP-FSU, ce plan ignore les biais sociaux et de genre de l'orientation scolaire. Il risque d'ailleurs de les renforcer. Le SNUEP-FSU estime que c'est au LP qu'il faut plutôt redonner du temps pour mieux préparer à la qualification et aux études supérieures, en retournant au bac pro en 4 ans, notamment. Quant aux millions disponibles, il souhaite les voir investis dans des moyens humains, pour mieux lutter contre les inégalités.

Les plans pluriannuels d'éducation à l'orientation (PPO)

La note de service du 3 juillet 2025 précise l'organisation du Plan Avenir. Dans chaque établissement un Plan Pluriannuel d'éducation à l'Orientation sera conçu en conseil pédagogique, puis voté en Conseil d'Administration avant la fin de l'année civile afin d'être intégré au Projet d'Établissement. Une journée de concertation des équipes aura lieu à l'automne 2025 dans ce but. Les DASEN et les IEN veilleront à son élaboration. Il sera établi d'après des indicateurs liés à l'établissement (résultats aux examens), à l'académie et au niveau national (poursuite d'études, insertion, attractivité des formations, mixité, mobilité...). Il fixera des objectifs à atteindre. La ministre met une nouvelle fois en place une politique menée par des indicateurs plutôt que de donner les moyens aux établissements de fonctionner (équipes pluriprofessionnelles renforcées) et aux personnels de faire correctement leur travail.

Toutefois, cette note de service pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses : les délais d'élaboration étant très courts, il faut s'attendre, en cette rentrée, à une multiplication des réunions dans les établissements. Par ailleurs, de multiples "acteurs" viennent, par le biais du PPO, interférer dans la pédagogie des enseignant-es. Ces dernier-es vont-ils se voir imposer la mise en œuvre de séquences pédagogiques ? Quid de leur liberté pédagogique ? Enfin, il faut aussi noter qu'aucune politique de lutte contre les formations genrées en LP n'est mentionnée, la ministre limitant son action aux filières générales.

VERS UNE DÉGRADATION DES FORMATIONS AUX MÉTIERS D'ARTS

Lors de la CSL du 25 juin dernier, ont été présentés un décret et un arrêté prétendant transformer le BMA (préparé en 2 ans après obtention d'un CAP du même domaine) en un BNMA préparé en 3 ans à l'issue d'une classe de 3^e (et donc sans obtention préalable d'un CAP). Quelques jours auparavant, un GT à ce sujet avait été organisé par la DGESCO, mais sans texte stabilisé et sans réel dialogue, puisqu'essentiellement axé sur une exposition descendante des motifs, à savoir un rapport non public (et donc non distribué) de l'IG datant de juillet 2024. Outre ce GT inutile, les 2 textes présentés ont été mis à disposition de la CSL moins de 48h avant le début de celle-ci. Enfin, les personnels et les établissements concernés n'ont été ni informés ni consultés.

Au-delà de cette méthode détestable, le fond n'est guère mieux, puisqu'il réduit d'un an la formation au BMA sur le modèle du passage au BAC Pro 3 ans, tout en imposant, en Terminale BNMA, un parcours différencié identique à celui du BAC Pro. Le SNUEP-FSU est intervenu sur l'ensemble de ces sujets lors de cette CSL et a obtenu le retrait de ces textes de l'ordre du jour du CSE du 03/07 et leur report à un prochain CSE.

Lors du CSE du 03/07, le SNUEP-FSU a toutefois proposé un vœu, finalement devenu intersyndical et adopté par 60 voix POUR (0 CONTRE, 3 ABST, 6 NPPV) réclamant une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs avant toute nouvelle présentation de ces textes en CSE.

Une CSL est prévue le 03/09 avec un CSE en découlant programmé le 18/09. L'Ordre du Jour de ces réunions n'est pas encore connu, mais, pour le SNUEP-FSU, il ne serait pas raisonnable que la transformation du BMA en BNMA y soit d'ores et déjà portée, aucune "concertation" n'ayant été menée sur ce sujet depuis le CSE du 03/07.

Le SNUEP-FSU questionne d'ailleurs l'opportunité d'une telle réforme et les orientations que pourrait prendre le ministère pour améliorer la lisibilité et la qualité de ces formations. Quoi qu'il en soit, il défend l'intérêt des personnels et des jeunes qui s'engagent dans ces métiers artistiques hautement qualifiés essentiels à la préservation du patrimoine français.

FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANT·ES : UNE RÉFORME PRÉJUDICIALE AUX PLP

1675 postes non pourvus, voici la triste réalité des concours externes depuis la session 2019 ce qui équivaut quasiment à une session blanche ! Cette crise profonde, le SNUEP-FSU la dénonce. Et c'est dans ce contexte qu'intervient la deuxième réforme sous Macron de la formation initiale des enseignant·es.

Le SNUEP-FSU ne se réjouit pas de l'abaissement des concours au niveau licence. En premier lieu, il convient d'avoir en tête que la majorité des disciplines enseignées en LP ne sont pas soumises à cette condition de diplôme. En d'autres termes, elles ne sont pas concernées directement par la réforme et cela ne règlera donc pas leurs problèmes d'attractivité, au contraire, cette énième réforme risque d'ajouter du flou et dissuader d'éventuel·les candidat·es. Le corollaire de ce point est que les lauréat·es de ces disciplines seront exclu·es de la formation en deux ans et seront nommé·es directement fonctionnaires stagiaires. Ils et elles seront donc moins bien formé·es que le reste de leurs collègues du 2nd degré, montrant une nouvelle fois le mépris affiché pour le métier de professeur en lycée professionnel.

La nouvelle réforme inquiète particulièrement le SNUEP-FSU puisque pour certaines disciplines le ministère va à l'encontre de ce qu'il a pourtant annoncé avec l'élévation du niveau de diplôme. Ainsi en économie-gestion, en biotechnologies et STMS (Sciences et techniques médico-sociales), les plus gros contingents des disciplines professionnelles, le choix est fait d'augmenter le niveau de recrutement en le passant d'un niveau bac + 2 à un niveau licence ! Pour une réforme visant à élargir à nouveau les viviers de recrutement, l'effet risque d'être exactement l'inverse pour le CAPLP (Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel).

C'est pourquoi le SNUEP-FSU ne croit pas en cette nouvelle réforme et porte l'exigence d'une revalorisation salariale qui permettra d'attirer à nouveau les candidat·es. Nous souhaitons aussi la mise en place de pré-recrutements permettant de former dans un parcours spécifique les futur·es professeur·es de lycée professionnel.

BUREAU DES ENTREPRISES : UN DISPOSITIF PRÉCAIRE POUR DES MISSIONS REDONDANTES

Aucun bilan clair et partagé de ce dispositif apparu à la rentrée 2023 n'a été produit par le ministère. Les missions des 1797 RBDE (responsables du bureau des entreprises) recruté·es en 2025, différentes selon les établissements, viennent souvent empiéter sur celles des DDFPT (Directeur·trice délégué·e à la formation professionnelle et technologique) et des ATDDF (Assistant·es techniques DDFPT). Le rapport de l'IGESR relève d'ailleurs que le "cadre d'emploi des RBDE est complexe et disparate". Plutôt que de développer le recrutement de personnels précaires en CDD d'un an renouvelable deux fois, souvent sur deux établissements, le SNUEP-FSU demande que les moyens en BDE soient redéployés pour créer des postes pérennes et recruter des DDFPT et ATDDF formé·es.

PACTE : UNE SURCHARGE DE TRAVAIL POUR LES ENSEIGNANT·ES, PEU EFFICACE POUR LES ÉLÈVES

Si les enseignant·es de la voie professionnelle ont davantage accepté de pactes que leurs homologues de la voie générale, cela s'explique par le nombre important de missions différentes liées à la mise en place de la réforme du lycée professionnel. Le pacte le plus pris est celui du remplacement de courte durée qui pourrait paraître utile. Pourtant, aucun bilan n'a été réalisé par le ministère et sur le terrain, cette mission est régulièrement décriée car les remplacements peuvent être faits par des enseignant·es qui ne connaissent pas la classe et ne l'auront qu'une fois ou qui ne sont pas toujours de la discipline de l'enseignant·e absent·e. L'augmentation du taux de remplacement n'est pas synonyme de l'augmentation de l'efficacité pour les élèves, contrairement à ce qu'écrit le ministère dans son bilan chiffré de la mise en œuvre du pacte 2024-2025.

Concernant les missions spécifiques à la voie professionnelle, ce sont les pactes "enseignement d'options" et le "tutorat de groupes d'élèves" qui sont les plus distribués mais là encore sans évaluation quant à la réalisation de ces missions ou à leur intérêt pour les élèves.

Par ailleurs, l'audit Flash sur le PACTE réalisé par la Cour des comptes en 2025 préconise de renforcer les contrôles sur la réalisation effective des pactes déclarés et rémunérés.

Pour le SNUEP-FSU, ce dispositif ne rencontre toujours pas le succès escompté et prétendu par le ministère puisque le pacte Voie Pro proposait davantage de missions (15 contre 7 en collège / lycée). Il s'agit toujours pour le Ministère de ne pas augmenter les salaires des enseignant·es et de poursuivre sa politique du « travailler plus pour gagner plus », dégradant davantage les conditions de travail des enseignant·es.

Celle-ci vise à réguler l'augmentation du nombre de contrats signés dans l'enseignement supérieur. Comme l'ont souligné la Cour des comptes et plusieurs économistes, la plus-value en termes d'insertion professionnelle dans ces niveaux de formation reste peu significative. Cependant, il est important de rappeler que cette plus-value n'est pas plus évidente aux niveaux de qualification 3 et 4 (CAP, bac pro). Il n'existe aujourd'hui aucun outil fiable permettant de mesurer précisément l'impact de l'apprentissage sur l'insertion, tous niveaux confondus. Comment comparer des systèmes de formation aussi différents, qui n'accueillent pas les mêmes publics, ne concernent pas les mêmes secteurs, et poursuivent des finalités variées ? Cette « nouvelle réforme » ne remet pas en cause les logiques de fond instaurées par la loi de 2018, ni la politique de subventionnement massif par l'argent public. Elle s'inscrit dans la continuité de la dynamique de développement de l'apprentissage, en maintenant comme objectif principal l'adaptation aux besoins du marché du travail. Pour ce faire, la réforme prévoit de mieux associer les branches professionnelles à l'identification des formations prioritaires. Celles-ci auront désormais la capacité de moduler jusqu'à 20 % le financement des formations en fonction de leurs critères. L'objectif affiché est clair : les apprenti-es doivent être orienté-es vers les métiers d'avenir ou, plus largement, vers les métiers qui recrutent, en particulier aux niveaux 3 et 4.

La priorisation du financement prendra en compte à la fois les besoins spécifiques d'investissement et l'impact supposé sur l'insertion professionnelle. Or, les formations qui se sont le plus développées ces dernières années sont surtout les formations du tertiaire supérieur, peu coûteuses à mettre en œuvre car elles permettent aux CFA de dégager les plus fortes marges bénéficiaires.

Le ministère veut ainsi remettre en place plusieurs mesures de régulations financières en :

- **Rapprochant les niveaux de prise en charge pour des formations préparant au même métier ;**
- **Responsabilisant les entreprises dans le choix de la formation, via l'établissement d'une participation obligatoire pour les contrats d'apprentissage de niveaux 6 et 7 ;**
- **Assurant un financement équitable quelle que soit la modalité pédagogique ;**
- **Finançant la formation selon la durée réelle du contrat d'apprentissage.**

Prioriser les financements en faveur des premiers niveaux de qualification

Les formations sur les premiers niveaux de qualification seront exonérées de la participation obligatoire des employeurs et du plafonnement du niveau de prise en charge. En outre, il sera pris en compte, dans le projet de niveau de prise en charge établi par France compétences et soumis aux branches professionnelles, la situation particulière des premiers niveaux de qualification en matière de besoin d'investissement. Les branches pourront moduler les financements à hauteur de 20 % des recommandations fixées par France compétences. Dans un contexte *budgetaire contraint* et *une enveloppe fermée*, leurs priorisations devront s'équilibrer financièrement. Ces positions des branches professionnelles serviront à établir le niveau de prise en charge unique par certification. Ces volets de la réforme entreront en vigueur pour la rentrée 2026 donc on ne change rien pour ne pas faire baisser les chiffres de l'apprentissage avant 2027 ...

Mesures en vigueur au 1er juillet 2025.

Le ministère du travail met en place une participation obligatoire au financement de la formation des employeurs d'apprenti·es de niveaux 6 et plus. La loi de finance 2025 prévoit le principe, selon des modalités prévues par décret en Conseil d'État, d'une participation obligatoire des employeurs pour les niveaux 6 et 7 (BAC+3 et plus). Compte tenu de la programmation budgétaire du ministère, une participation obligatoire de 750 € par contrat sera mise en place. Ce sera au CFA de recouvrer cette participation obligatoire.

Il prévoit aussi de minorer les niveaux de prise en charge des formations principalement à distance qui répondent à des contraintes différentes des formations en présentiel. Ainsi, le recours au distanciel qui permet des réductions des coûts pédagogiques pour les organismes de formation sera pris en compte : à partir de plus de 80 % de formation en distanciel dans le cursus des apprenti·es, une minoration de 20 % sera appliquée aux niveaux de prise en charge.

Il envisage aussi de proratiser les niveaux de prise en charge en fonction de la durée de formation. Ainsi tout mois commencé est dû ce qui majore la prise en charge au-delà de la durée réelle du contrat. Enfin, il changera les modalités des versements aux CFA pour éviter les situations de trop-perçus. Actuellement les niveaux de prise en charge sont versés selon un cadencement de trois versements (40 %, 30 % et 30 %). Il est introduit pour la dernière année du contrat un solde de 10 % pris sur le troisième versement. Ce solde permettra d'éviter les trop-perçus auprès des CFA que les OPCO devaient recouvrer et de réduire significativement le risque que ces recouvrements ne soient pas réalisés.

Le ministère rappelle que le Code du travail a été renforcé par de nouvelles prérogatives de contrôle conférées aux OPCO mais aucun moyen n'est réellement alloué pour contrôler y compris l'effectivité des actions de formation. On est encore très loin de la mise en place d'un contrôle de la qualité des formations dispensées. Il est à craindre que les fraudes et les dysfonctionnements perdurent dans les années à venir ! Le ministère annonce un plan pour renforcer la qualité de la formation dans les CFA pour la rentrée 2025.

Le SNUEP-FSU rappelle sa demande d'abrogation de la loi « Avenir pro » de 2018. Il revendique l'arrêt de l'aide à l'embauche d'apprenti·es. Cette « nouvelle réforme » du financement de l'apprentissage répond très partiellement aux critiques formulées par le SNUEP-FSU sur la gabegie actuelle du financement de l'apprentissage, reposant sur une politique d'aides publiques massives à l'embauche d'apprenti·es. Si le gouvernement envisage effectivement de contraindre l'enveloppe d'argent public allouée au développement de l'apprentissage, en réintroduisant davantage de régulation et en diminuant le niveau de prise en charge des contrats, sur le fond, peu de choses changent : les logiques de mise en marché de la formation professionnelle ne sont pas remises en question, et sa volonté de prioriser les niveaux de formation 3 et 4 risque de fragiliser encore davantage les formations sous statut scolaire en lycée professionnel, sans apporter de réponses aux jeunes les plus en difficulté.